

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 juillet 2016**

OBJET

**05 - CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL –
PASSAGE DE LA CHESNAIE**

N° 2016-07-05

NOMENCLATURE : 3/5/1

L'an deux mille seize, le quatre juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre juin 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 19

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Elisa DRION, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 10

Gil RANNOU donne pouvoir à Elisa DRION
Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Magali LEMASSON
Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY
Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Jean-Claude SALAU
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Catherine CADOU
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Valérie ROBERT donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine RENAUDEAU
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....19
ayant un pouvoir...10
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Jean-Claude SALAU

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2111-1 à L2111-3 ; et L2111-14 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L141-3 ;

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement en date du 20 juin 2016 ;

Considérant la réunion des critères d'appartenance au domaine public ;

Considérant que les délibérations concernant le classement dans le domaine public communal sont dispensées d'enquête publique préalable dans la mesure où l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

Est exposé ce qui suit :

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160704-2016-07-04-DE05-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2016
Date de réception préfecture : 06/07/2016

Publié le 06/07/16

Des travaux de réaménagement du Passage de la Chesnaie vont être réalisés prochainement afin de permettre une restructuration des espaces de circulation et de stationnement.

L'association syndicale libre du Passage de la Chesnaie a engagé une procédure d'abandon au profit de la commune pour les parcelles cadastrées section AP n°60 lot C et AP n°62 lot B, pour une contenance totale de 562 m².

Il convient désormais de classer ces parcelles dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- DE PROCÉDER au classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section AP n°60p lot C, d'une contenance de 269 m², et AP n°62 lot B, d'une contenance de 293 m² ;

- D'AUTORISER M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette affaire et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Le 4 juillet 2016,

Le Maire,
Alain ROYER

